



Rapport annuel 2025

CONSEIL DES BARREAUX EUROPÉENS

La voix des avocats européens

Sommaire

4 |

Avant-propos
du président

THIERRY WICKERS



34 |

Comités et
groupes de travail

58 |

Projets



8 |

Membres du CCBE
en 2025

14 |

Points essentiels de 2025

14 PROTÉGER LES AVOCATS ET RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT : LA CONVENTION SUR LA PROTECTION DE LA PROFESSION D'AVOCAT

18 NUMÉRISATION ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : PRÉSERVER LA JUSTICE, L'ÉTHIQUE ET LA PROFESSION D'AVOCAT

22 CONTRIBUTION DU CCBE À L'AVENIR DE LA JUSTICE PÉNALE DE L'UE ET À LA JUSTICE POUR LA CROISSANCE

24 ÉTAT DE DROIT : RENFORCER LE DIALOGUE INTERNATIONAL

28 LA NÉCESSITÉ D'UNE VIGILANCE CONSTANTE FACE AUX MENACES CROISSANTES QUI PÈSENT SUR LE SECRET PROFESSIONNEL ENTRE L'AVOCAT ET SON CLIENT



60 |

Trombinoscope

PRÉSIDENTE

PRÉSIDENTS DES COMITÉS ET
GROUPES DE TRAVAIL

SECRETARIAT

> Le président du CCBE, Thierry Wickers



THIERRY WICKERS

Avant-propos du président

La Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat a été officiellement ouverte à la signature le 13 mai 2025, lors de la 134^e session du Comité des ministres qui s'est tenue à Luxembourg.

Le 13 mai 2025, 17 États ont immédiatement apposé leur signature. Le 9 décembre 2025, la Finlande est devenue le 24^e État signataire.

Tout, dans ce qui vient d'être rappelé, est dû aux efforts du CCBE.

Le concept même de la Convention ? Il a été pour la première fois exprimé à l'occasion de la plénière du CCBE qui s'est tenue à Gdańsk, au mois de mai 2015.

La proposition faite au Conseil de l'Europe d'étudier la faisabilité d'un tel instrument ? Elle a été avancée dans une lettre adressée le 27 septembre 2016, par le CCBE, au secrétaire général de cette organisation.

La rédaction du texte ? Le CCBE y a participé, en sa qualité d'observateur et en raison de la présence de plusieurs de ses membres au sein du groupe des experts chargés de cette rédaction.

La signature de 24 pays, en quelques mois ? Ce démarrage fulgurant est entièrement le résultat des efforts déployés par les membres du CCBE, auprès de leurs gouvernements respectifs.

La Convention est le premier traité juridiquement contraignant spécifiquement consacré à la protection de la profession d'avocat.

La Convention constitue un instrument juridique unique en son genre. À ce jour, aucune autre profession réglementée ne bénéficie d'une convention internationale spécifiquement dédiée à sa protection, comparable à celle adoptée pour les avocats.

Et les raisons de ce traitement particulier sont plus fondamentales encore : si les avocats ont droit à une protection particulière, c'est en raison de leur rôle essentiel au cœur de l'État de droit.

> Thierry Wickers, président du CCBE, à l'occasion de l'événement du CCBE au Parlement européen, aux côtés de Javier Zarzalejos, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen



“

**La signature de 24 pays, en quelques mois ?
Ce démarrage fulgurant est entièrement le résultat des efforts déployés par les membres du CCBE, auprès de leurs gouvernements respectifs.**

”

Cette reconnaissance du rôle de la profession d'avocat, c'est aussi le résultat des efforts du CCBE.

La Convention a immédiatement suscité un immense intérêt, partout dans le monde.

Au cours de l'année 2025, le CCBE a été invité à présenter la Convention, partout dans le monde, jusqu'en Asie, à Katmandou ou à Hanoï.

La Convention a été inscrite au programme des manifestations de toutes les grandes organisations d'avocats internationales : l'IBA, l'UIA, ou LAWASIA. Chaque fois, c'est le CCBE qui a été chargé d'en présenter l'esprit et le fonctionnement.

La Convention a donné lieu à de multiples manifestations et colloques, sur tous les continents.

L'encre du traité était à peine sèche que le premier vice-président, Roman Završek, était présent à Istanbul, pour y parler de la Convention.

Il n'y a donc rien de surprenant à ce que la Convention domine ainsi le bilan de l'année 2025 ; mais elle ne le contient pas tout entier.

En 2025, le CCBE a poursuivi son engagement pour la défense de l'État de droit, renforçant un réseau de points de contact qui lui permet de contribuer de plus en plus efficacement au rapport annuel sur l'état de droit de la Commission européenne.

La libération de notre consœur Sonia Dahmani, au moment même où lui était remis le prix des droits humains du CCBE, restera aussi un des événements marquants de l'année 2025.

En 2025, le CCBE a aussi clôturé une longue et fructueuse réflexion stratégique. Il a pu ainsi prendre les décisions qui lui permettront de faire face aux défis de la numérisation de la profession d'avocat et du système judiciaire.

Mais pour finir, en 2025, pour la première fois de son histoire, le CCBE s'est doté d'une présidence paritaire. Nul doute que sous la présidence de Roman Završek, accompagné d'Alex Tallon, Imbi Jürgen et Noemí Alarcón Velasco, le CCBE vivra en 2026 une année exceptionnelle.

THIERRY WICKERS

Membres du CCBE en 2025

- Membres effectifs
- Membres affiliés
- Membres associés
- Membres observateurs
- Adhésion suspendue

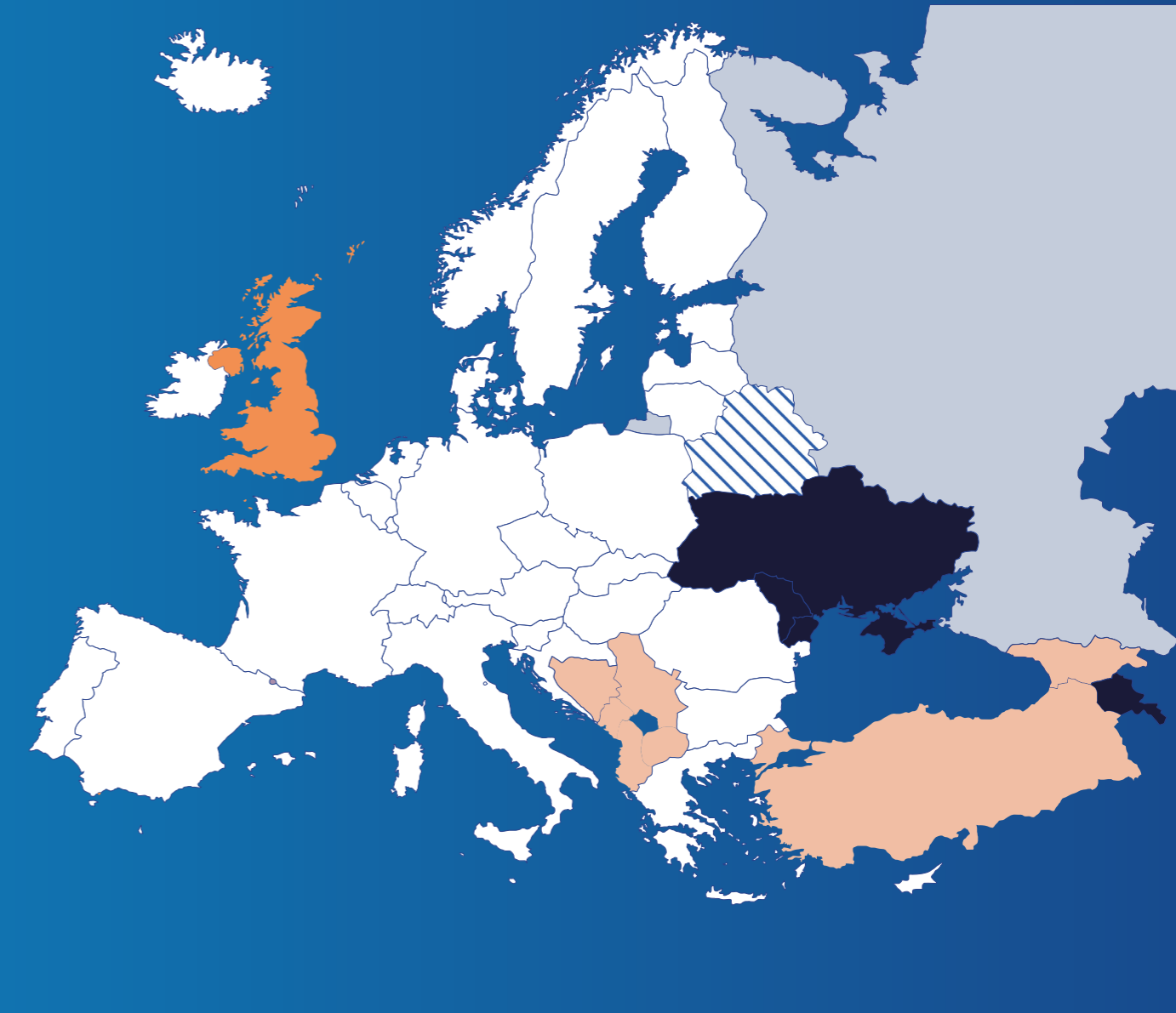
MEMBRES EFFECTIFS

MEMBRES AFFILIÉS

MEMBRES ASSOCIÉS

MEMBRES OBSERVATEURS

* Suspension du statut de membre observateur du Barreau fédéral russe



Les barreaux de 46 pays européens

31 — 1 — 9 — 5

Membres effectifs Membre affilié Membres associés Membres observateurs

Le CCBE en chiffres



+1 million d'avocats européens

Le CCBE est reconnu comme porte-parole de la profession d'avocat en Europe et représente, à travers ses membres, plus d'un million d'avocats européens.

58

barreaux



Le CCBE représente les intérêts communs des barreaux européens auprès des institutions européennes et internationales.



46

pays

31 membres effectifs
1 membre affilié
9 membres associés
5 membres observateurs



70

réunions de comités et de groupes de travail



51

Positions et publications

- 25 déclarations
- 4 positions
- 13 réponses
- 2 lettres
- 1 mémoire d'*amicus curiae*
- 1 guide sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative par les avocats
- 1 lignes directrices sur l'usage de l'informatique en nuage par les barreaux et les avocats
- 1 guide à l'intention des barreaux et des avocats sur le nouveau pacte sur la migration et l'asile
- 1 contribution au rapport de 2025 sur l'état de droit
- 1 contribution au Forum de haut niveau sur l'avenir de la justice pénale de l'UE
- 1 contribution à la stratégie européenne de formation judiciaire 2025-2030

5

sessions plénières et comités permanents



3

événements de haut niveau



Événement conjoint
« Protéger les avocats pour garantir l'accès à la justice »
Palais des Nations (Genève)

📅 27 juin 2025

Événement conjoint « La numérisation des systèmes de justice et son incidence sur la profession d'avocat »
Parlement européen (Bruxelles)
📅 3 octobre 2025



Réception conjointe « L'importance de la profession d'avocat dans le maintien de l'état de droit »

📅 Bruxelles, 4 avril 2025

→ PLUS D'INFORMATION [ICI](#)

159

participations à des événements et réunions externes

dont des événements organisés au niveau européen ou international, tels que des réunions avec des acteurs clés à l'échelle de l'UE et d'autres institutions de premier plan comme le Conseil de l'Europe.



Le CCBE en chiffres

4,239 participants en ligne + **10** événements en ligne

22/01/2025 : Conférence de presse en ligne consacrée à la situation des avocats au Bélarus à l'occasion de la 15^e Journée de l'avocat en danger

31/03/2025 : Webinaire conjoint en ligne avec le programme de la Fondation des avocats européens sur la numérisation des procédures judiciaires

26/05/2025 : Webinaire conjoint en ligne avec la Fondation des avocats européens sur l'asile et l'immigration en Europe

26/06/2025 : Webinaire conjoint en ligne avec la Fondation des avocats européens sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

07/07/2025 : Webinaire conjoint en ligne avec la Fondation des avocats européens sur les directives de l'UE relatives aux droits procéduraux

08/07/2025 : Webinaire conjoint en ligne marquant le dixième anniversaire de la répression de 2015 contre les avocats défenseurs des droits humains en Chine

22/09/2025 : Webinaire conjoint en ligne avec la Fondation des avocats européens sur la protection des données dans l'UE

03/10/2025 : Événement conjoint CCBE-Fondation des avocats européens sur la numérisation des systèmes de justice et son incidence sur la profession d'avocat

13/10/2025 : Webinaire conjoint en ligne avec la Fondation des avocats européens sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des avocats généralistes dans l'UE

15/12/2025 : Webinaire conjoint en ligne avec la Fondation des avocats européens sur le changement climatique en Europe

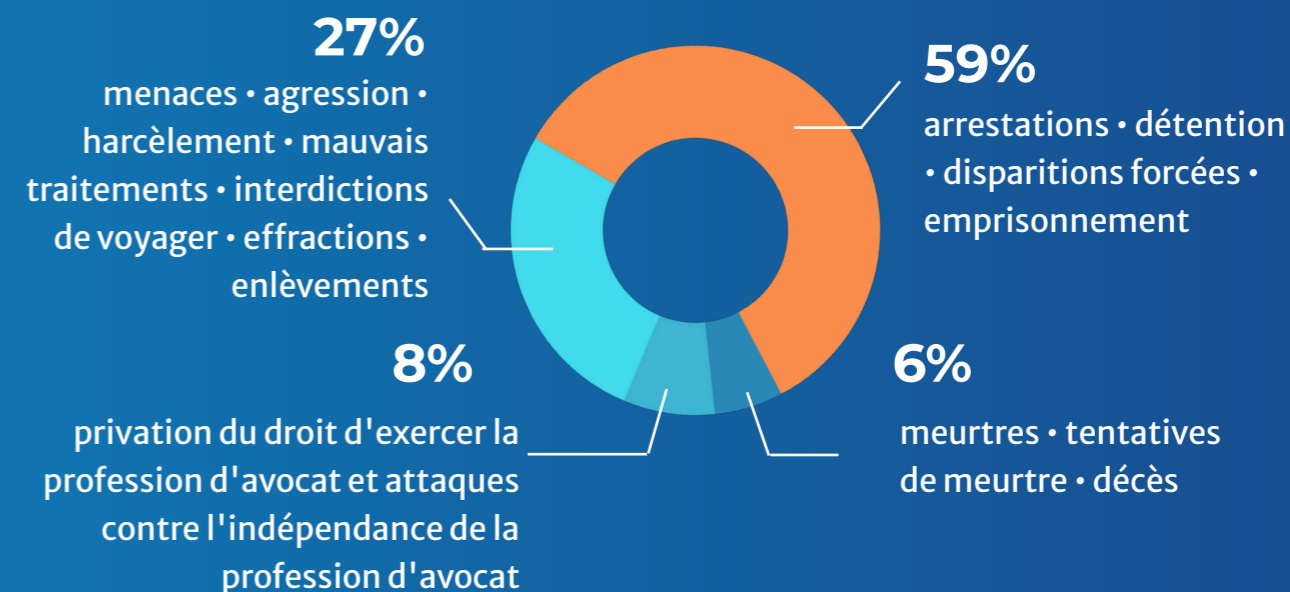
121

lettres de soutien à **920** avocats en danger envoyées à

42 pays à travers le monde



Type d'attaques



POINTS ESSENTIELS DE 2025

Protéger les avocats et renforcer l'état de droit : la Convention sur la protection de la profession d'avocat

Le CCBE a placé la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat au cœur de ses priorités en 2025 dans le but de renforcer l'État de droit et de garantir l'accès à la justice. Alors que les attaques à l'encontre des avocats ne cessent de se multiplier, allant du harcèlement et de l'intimidation à la détention et à la violence, la nécessité d'un instrument international contraignant offrant une protection efficace est devenue urgente.

S'appuyant sur un processus entamé il y a près de dix ans, le CCBE a joué un rôle déterminant lors de la rédaction de la Convention. En tant qu'observateur au sein du Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV) du Conseil de l'Europe, le CCBE a veillé à ce que la Convention reflète la réalité de la pratique juridique à travers l'Europe et traite des menaces les plus graves auxquelles les avocats sont confrontés dans l'exercice de leurs fonctions.

À la suite de l'adoption de la Convention par le Comité des ministres en mars

2025 et de son ouverture à la signature (photo 1), le CCBE a déployé des efforts considérables pour promouvoir sa signature et sa ratification à travers plus de 30 interventions lors d'événements organisés en Europe et à l'échelle internationale. Lors du *World Justice Forum 2025* à Varsovie (photo 2), organisé sur le thème de la défense de l'État de droit, le président du CCBE a présenté la Convention comme une avancée historique, le premier traité international

> Le président du CCBE, Thierry Wickers, aux côtés de Clare Ovey, directrice du département des droits humains au Conseil de l'Europe, lors du *World Justice Forum 2025* à Varsovie



contraignant dédié à la sauvegarde de l'indépendance, de la sécurité et de l'intégrité de la profession d'avocat. En octobre 2025, le CCBE a publiquement **appelé** les États membres et les institutions de l'UE à approuver la Convention sans délai en rappelant que la protection des avocats est indispensable à la protection de la justice, des droits fondamentaux et des sociétés démocratiques.

En décembre 2025, les 24 pays suivants avaient signé la Convention (par ordre chronologique) : le Luxembourg, Andorre, l'Estonie, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Pologne, la Suède, la Belgique, l'Islande, la République de Moldova, le Royaume-Uni, la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie, la Lettonie, la République tchèque, Chypre et la Finlande.

Retrouvez la liste actualisée des signataires sur le [site du Conseil de l'Europe](#)

“

Le rôle décisif joué par le CCBE dans l'initiative et l'évolution de cette Convention illustre la capacité de cette organisation à transformer une vision en réalité concrète, contribuant ainsi de manière significative à la protection de l'indépendance des avocats et, par extension, à la défense de l'état de droit et des droits humains en Europe et dans le monde entier.

”



Laurent Pettiti, président du groupe de travail « Convention européenne » du CCBE

→ Suite : « Protéger les avocats et renforcer l'état de droit : la Convention sur la protection de la profession d'avocat »

La Convention a constitué le thème de la [Journée européenne des avocats de 2025](#), reflétant l'objectif du CCBE de sensibiliser l'ensemble de la profession d'avocat tant au niveau européen que national. Dans ce cadre, la sous-commission « droits de l'homme » (DROI) et la commission des affaires juridiques (JURI) du Parlement européen, en coopération avec le CCBE, ont organisé un débat de haut niveau ([photo 3](#)) sur la protection des avocats à l'échelle mondiale, plaçant la Convention au cœur des discussions. Les intervenants ont rappelé que la protection des avocats est indissociable de la protection de l'État de droit et des droits fondamentaux et ont mis l'accent sur les conséquences humaines des attaques à l'encontre des membres de la profession.

Dans le cadre de la Journée européenne des avocats, deux autres événements conjoints ont été organisés avec le Conseil de l'Europe. Le premier était une [réception](#) qui s'est tenue le 4 avril 2025 à Bruxelles sur l'importance de la profession d'avocat dans le maintien de l'état de droit ([photo 4](#)), en coopération avec l'Orde van Vlaamse Balies, Avocats.be, Balie Brussel et le barreau de Bruxelles. Le [deuxième événement](#) parallèle a été organisé le 27 juin 2025 à Genève, lors de la 59^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, en coopération avec l'Institut des droits humains de l'Association internationale du barreau (IBAHRI) et le Grand-Duché de Luxembourg, et était consacré à la protection des avocats afin de garantir

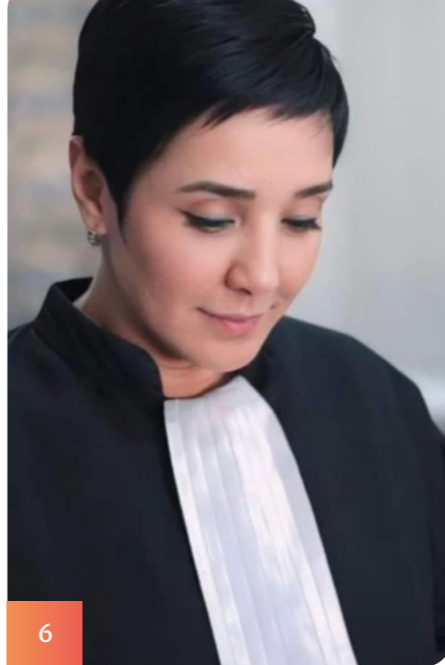
l'accès à la justice ([photo 5](#)). L'importance accordée à la protection des avocats tout au long de l'année s'est traduite par l'attribution du [Prix des droits humains 2025](#) du CCBE à l'avocate tunisienne Sonia Dahmani ([photo 6](#)), en reconnaissance de son courage et de son engagement en faveur de la défense des droits humains, de la liberté d'expression et de l'indépendance de la profession d'avocat.

Le CCBE continuera à promouvoir la Convention et à soutenir sa mise en œuvre effective, réaffirmant ainsi son engagement à défendre l'indépendance de la profession d'avocat et l'état de droit dans toute l'Europe et au-delà. ■



Disponible en [anglais](#)

> Vous avez manqué les événements et la campagne promotionnelle sur la Convention ? Consultez nos vidéos de présentation ci-dessous !



6

“ Cette Convention ne vise pas seulement à protéger les avocats, mais à sauvegarder les fondements mêmes de l'état de droit. Lorsque les avocats peuvent exercer librement et en toute indépendance, les droits de chacun sont protégés. ”



Thierry Wickers, président du CCBE en 2025



3



4



5

POINTS ESSENTIELS DE 2025

Numérisation et intelligence artificielle : préserver la justice, l'éthique et la profession d'avocat

Le CCBE a organisé une conférence de haut niveau au Parlement européen le 3 octobre 2025, consacrée à la numérisation des systèmes de justice et à son incidence sur la profession d'avocat. Cet événement a offert un forum de dialogue entre les institutions de l'UE, les organisations internationales, les autorités judiciaires et les professionnels du droit sur la manière dont la transformation numérique peut améliorer l'accès à la justice tout en préservant l'indépendance professionnelle, les normes éthiques et les droits fondamentaux.

Les discussions ont mis en évidence que la numérisation et l'intelligence artificielle constituent des occasions importantes

d'améliorer l'efficacité, la transparence et l'accès à la justice. Parallèlement, les intervenants ont mis l'accent sur la nécessité de traiter les risques liés à la confidentialité, au secret professionnel, à la responsabilité professionnelle et à l'intégrité de la prise de décision judiciaire. La conférence a réaffirmé la position du CCBE selon laquelle le progrès technologique doit servir la justice et la société et non porter atteinte aux principes fondamentaux de la profession d'avocat. La conférence s'est ouverte par une allocution liminaire de Javier Zarzalejos, le président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen, suivie d'un discours d'ouverture de Thierry Wickers, le président du CCBE.



“

Les outils numériques ne se substituent pas à la justice, ils peuvent la rendre plus accessible. Les technologies peuvent aider à rendre justice aux justiciables. Dans le même temps, les technologies doivent être au service de la démocratie et jamais l'inverse.

”



Javier Zarzalejos, président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen

Vous avez manqué l'événement CCBE-ELF ? Retrouvez toutes les tables rondes sur notre playlist YouTube [ici!](#)





→ Suite : « Numérisation et intelligence artificielle : préserver la justice, l'éthique et la profession d'avocat »

S'appuyant sur ces réflexions liminaires, la première table ronde a examiné les implications pratiques de la numérisation pour les systèmes de justice et les professionnels du droit, avec des contributions de représentants de la justice de l'UE, de la Commission européenne et du CCBE. La discussion a été complétée par un [message vidéo](#) de Margaret Satterthwaite, la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, qui a abordé les promesses et les risques de l'intelligence artificielle dans les systèmes de justice.

Par la suite, une deuxième table ronde a examiné les effets transformateurs de l'intelligence artificielle sur la pratique juridique en mettant l'accent tant sur les possibilités que sur les limites éthiques. Cette table ronde a également permis au

CCBE de faire référence à son [guide sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative par les avocats](#), qui fournit des orientations pratiques et éthiques aux barreaux et aux avocats à travers l'Europe. Ce guide vise à favoriser une utilisation responsable des outils d'intelligence artificielle générative dans la pratique juridique, tout en garantissant le respect des obligations professionnelles, de la confidentialité, de l'indépendance, de la compétence et de la transparence envers les clients.

La conférence s'est conclue par une table ronde consacrée à la protection des droits fondamentaux dans le cadre de la transformation numérique de la justice et qui a mis l'accent sur l'importance des garanties, en particulier dans les affaires transfrontalières. ■

Panel 1



Dirk Staudenmayer,
Chef d'unité à la Commission européenne, DG Justice, unité A1, Transition numérique et formation judiciaire

Vittorio Di Bucci,
greffier du Tribunal de l'Union européenne

Dominic Gerstberger,
Président du comité Droit des technologies de l'information du CCBE

Panel 2



Enrico Francesconi,
Directeur au Conseil national de la recherche italien et ancien président de l'Association internationale pour l'intelligence artificielle et le droit (IAAIL)

Jeroen Soeteman,
Président du barreau néerlandais

Maria Dymitruk
Membre du comité Avenir de la profession d'avocat et des services juridiques du CCBE

Panel 3



Daniel Schmidt,
Secrétaire du groupe de travail sur la cyberjustice et l'intelligence artificielle, Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe

Jana Gajdosova,
Responsable du secteur Justice et sécurité, au sein de l'unité Justice, numérique et migration, à l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

George M.R. Zlati,
Avocat spécialisé dans le droit des technologies : cybercriminalité, technologie blockchain et monnaies virtuelles

POINTS ESSENTIELS DE 2025

Contribution du CCBE à l'avenir de la justice pénale de l'UE et à la justice pour la croissance



Le CCBE a joué un rôle actif au sein du Forum de haut niveau de la Commission européenne sur l'avenir de la justice pénale de l'UE et du Forum de haut niveau de la Commission européenne sur la justice pour la croissance, qui se sont tenus début 2025.



L'avenir de la justice pénale de l'UE

Le CCBE a été étroitement associé au Forum de haut niveau sur l'avenir de la justice pénale de l'UE (photo 1), qui visait à assurer l'évolution de la vision à long terme pour la justice pénale de l'UE. Le Forum de haut niveau a abordé diverses questions,

notamment le droit pénal matériel et procédural, la coopération judiciaire, les agences de l'UE et la numérisation des systèmes de justice pénale.

En 2025, le CCBE a participé activement aux quatre réunions plénières du Forum de haut niveau ainsi qu'à plusieurs réunions techniques préparatoires. Représenté par Salvador Guerrero Palomares, le président du comité Droit pénal du CCBE, le CCBE a veillé à ce que le point de vue de la profession d'avocat soit clairement exprimé lors des échanges et des débats. Dans ses interventions, le CCBE a rappelé que l'efficacité des systèmes de justice pénale ne devait pas se faire au détriment des droits de la défense et des garanties d'un procès équitable.

Outre ses diverses contributions, le CCBE a présenté une [contribution](#), écrite exhaustive identifiant les domaines clés nécessitant une réflexion et une réforme plus approfondies. Dans ce document, le CCBE a encouragé la Commission européenne à adopter une approche équilibrée et fondée sur les droits pour l'évolution future de la justice pénale

“

Le Forum de haut niveau sur l'avenir de la justice pénale de l'UE est une initiative cruciale qui déterminera l'orientation de la justice pénale de l'UE pour la prochaine décennie et au-delà. Il est essentiel que la voix de la profession d'avocat et les droits des justiciables soient pleinement représentés dans ce processus.

”



Salvador Guerrero Palomares, président du comité Droit pénal du CCBE



de l'UE, en particulier dans le contexte de la numérisation croissante et de la coopération transfrontalière.

Justice pour la croissance

Le Forum de haut niveau « Justice pour la croissance » a été créé dans le cadre d'efforts renouvelés visant à renforcer la compétitivité européenne et à adapter les cadres juridiques à l'économie numérique. Le Forum s'est concentré sur la manière dont le droit civil et le droit des sociétés, ainsi que la numérisation de la justice, peuvent contribuer à l'évolution tout en préservant la sécurité juridique, l'accès à la justice et le fonctionnement du marché intérieur.

En 2025, le CCBE a participé aux réunions techniques et aux quatre sessions plénières du Forum de haut niveau. Représenté par Alix Frank-Thomasser, la présidente du comité Droit des sociétés du CCBE, le CCBE a contribué aux discussions sur des questions clés telles que la numérisation de la justice, la proposition de 28^e directive sur le droit des sociétés, les contrats automatisés, les modèles économiques fondés sur les données et les implications contractuelles de la numérisation.

Dans ses interventions, le CCBE a souligné que le système judiciaire doit rester un processus centré sur l'humain et que tout nouveau cadre réglementaire de l'UE en matière de droit des sociétés doit être facultatif, flexible et compatible avec les systèmes juridiques nationaux. Il a insisté sur l'importance de la sécurité juridique, du multilinguisme et du rôle essentiel joué par les professionnels du droit dans le conseil aux sociétés et la protection des droits des parties. ■

POINTS ESSENTIELS DE 2025

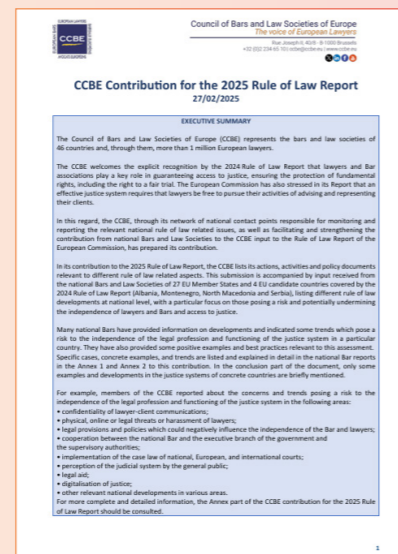
État de droit : renforcer le dialogue international

Le CCBE a intensifié son engagement en faveur de l'État de droit, de la protection des droits fondamentaux, de l'indépendance du pouvoir judiciaire et de la profession d'avocat auprès de partenaires institutionnels clés et des décideurs politiques de l'Union européenne.

Un élément clé de ce travail a été la [contribution](#) du CCBE au rapport de 2025 de la Commission européenne sur l'état de droit (photo 1). S'appuyant sur son réseau de barreaux nationaux, le CCBE a soumis une contribution détaillée mettant en évidence les évolutions ayant une incidence sur l'accès à la justice, l'indépendance des avocats et la numérisation de la justice. L'attention s'est également portée sur les tendances émergentes susceptibles de compromettre l'exercice effectif des droits de la défense et le bon fonctionnement des systèmes juridiques, tout en identifiant les réformes positives et les bonnes pratiques dans les États membres et les pays candidats. À travers cette contribution, le CCBE a réaffirmé le rôle essentiel d'une

profession d'avocat indépendante dans la sauvegarde de l'état de droit et le maintien de la confiance du public dans la justice.

Consultez ici la [contribution](#) du CCBE au rapport de 2025 de la Commission européenne sur l'état de droit



En outre, en avril 2025, le CCBE a adopté une [déclaration](#) traitant des évolutions récentes en matière d'état de droit et rappelant que les valeurs fondamentales, notamment le respect des droits humains, l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'état de droit, ne doivent pas être compromises par des considérations d'opportunité politique ou par des innovations technologiques. La déclaration souligne que les réformes dans des domaines tels que la numérisation, l'intelligence artificielle et l'efficacité des systèmes judiciaires doivent reposer sur des garanties juridiques, l'égalité et la protection du secret professionnel. Elle insiste sur le fait que les avocats jouent un rôle crucial en tant qu'intermédiaires entre les justiciables et le système judiciaire, soulignant que toute atteinte à leur indépendance affaiblit directement les sociétés démocratiques.

“
Aucun changement politique, aucune crise économique, aucune avancée technologique, aucune transformation sociétale ne justifie qu'il soit porté atteinte aux principes de l'État de droit ou à l'indépendance des tribunaux et des avocats.
”



Thierry Wickers,
Président du CCBE en 2025

→ Suite : « État de droit : renforcer le dialogue international »

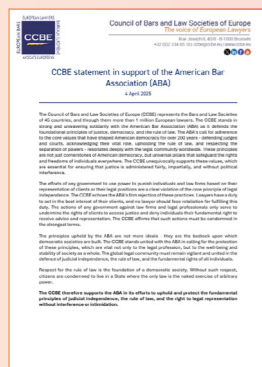
Parallèlement, et dans le cadre de son comité permanent, le CCBE a accueilli un discours de la présidente de l'American Bar Association (ABA) (photo 1). À cette occasion, les délégations du CCBE ont approuvé une **déclaration** de soutien à l'ABA. Dans sa déclaration, le CCBE exprime sa solidarité inébranlable avec l'ABA dans sa défense des principes fondamentaux de la justice, de la démocratie et de l'état de droit. En août, le président et le secrétaire général du CCBE ont assisté à la réunion annuelle de l'ABA à Toronto, où ils ont pris part à des échanges de haut niveau sur l'évolution de l'état de droit aux États-Unis et ses implications internationales. Les rencontres avec les dirigeants de l'ABA (photo 2) et les représentants de ses initiatives mondiales ont été l'occasion de discuter des défis auxquels



Le CCBE réaffirme son soutien inébranlable envers les efforts de l'ABA à soutenir les principes fondamentaux de l'indépendance du pouvoir judiciaire, de l'état de droit, et du droit à une représentation juridique sans interférence ou intimidation.



Lisez la **déclaration** du CCBE en soutien à l'ABA



1



2



3

est confrontée la profession d'avocat, notamment les agressions à l'encontre des avocats, les menaces pesant sur l'indépendance judiciaire et les effets des nouvelles technologies sur la pratique du droit. Ces discussions ont également porté sur des préoccupations communes concernant la protection des avocats à l'échelle mondiale et l'importance des normes internationales, notamment la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat.

Le CCBE a également réaffirmé son engagement en faveur du dialogue multilatéral à travers des contacts avec la Cour pénale internationale (CPI). En octobre 2025, le CCBE a accueilli la juge Beti Hohler lors de la réunion de son comité permanent (photo 3) à la suite d'une réunion de la présidence du CCBE à La Haye en juillet sur le rôle de la justice internationale, l'indépendance judiciaire et le respect des garanties procédurales fondamentales.

En 2025, le CCBE a publié une **déclaration** en soutien au barreau d'Istanbul afin de condamner les poursuites visant son président et les membres de son conseil et exprimer son inquiétude profonde face aux poursuites pénales engagées contre des avocats dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Le CCBE a déposé un mémoire d'amicus curiae, conjointement avec d'autres avocats et organisations de défense des droits humains, et a joué le rôle d'observateur tout au long de la procédure, représenté par la présidente du comité Droits humains du CCBE, Barbara Porta. Par ces actions, le CCBE a réaffirmé que les attaques contre les barreaux et les avocats constituent de graves menaces pour l'indépendance de la profession d'avocat et pour l'état de droit lui-même.

Ces activités reflètent le rôle constant du CCBE en tant qu'acteur clé, tant au niveau européen qu'international, sur les questions relatives à l'état de droit. Le CCBE s'est engagé à veiller à ce que les débats politiques restent centrés sur la protection des droits fondamentaux, l'indépendance des systèmes de justice et le rôle de la profession d'avocat. ■

POINTS ESSENTIELS DE 2025

La nécessité d'une vigilance constante face aux menaces croissantes qui pèsent sur le secret professionnel entre l'avocat et son client

Le secret professionnel est reconnu comme un aspect fondamental de l'accès à la justice et de l'état de droit.

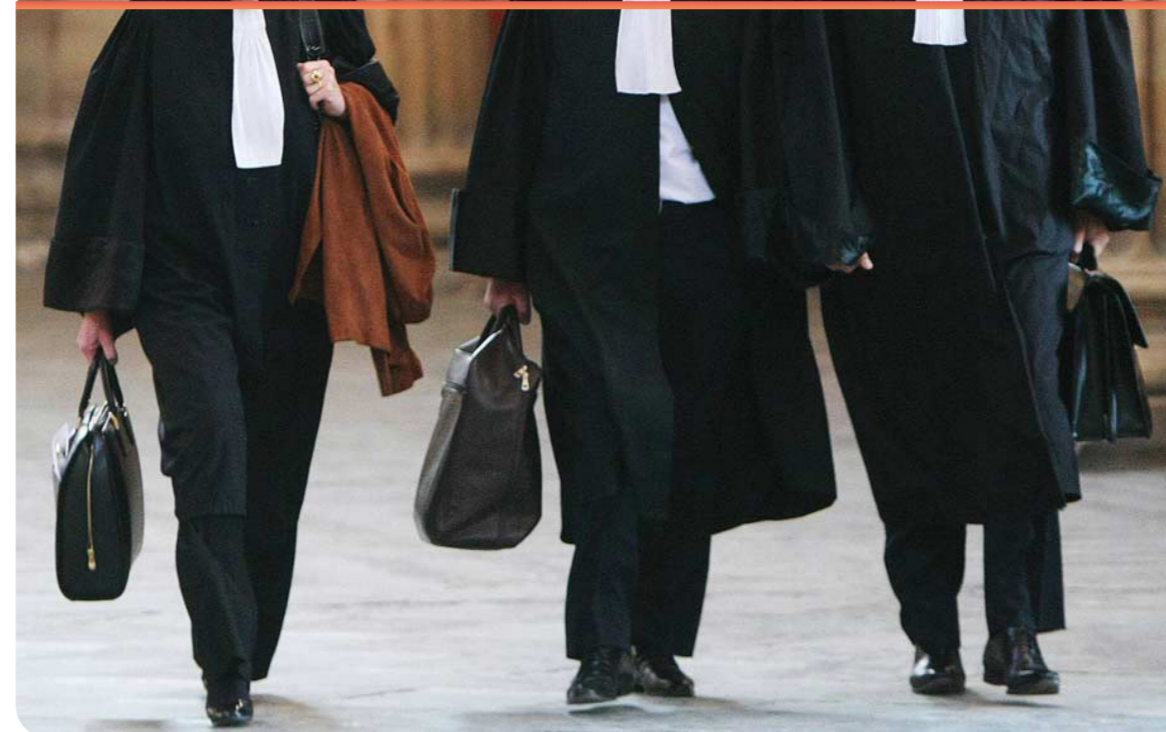
Le CCBE a coopéré avec les institutions de l'UE sur des initiatives législatives et politiques susceptibles d'affecter la confidentialité des communications avocat-client. Une attention particulière a été accordée aux propositions et aux travaux préparatoires concernant la conservation des données, l'accès aux preuves électroniques, les mesures de surveillance et les outils d'enquête numériques. Dans ce contexte, le CCBE a soumis plusieurs contributions à des consultations publiques et analyses d'impact pour insister sur le fait que toute extension des compétences d'enquête doit s'accompagner de garanties en matière de secret professionnel.

En savoir plus sur :

[Réponse du CCBE à l'appel à contributions concernant la stratégie européenne de sécurité intérieure](#)

[Contribution du CCBE à l'appel à contributions concernant l'analyse d'impact relative à la conservation des données par les prestataires de services aux fins de procédures pénales](#)

[Réponse du CCBE à la consultation publique sur l'analyse d'impact relative à la conservation des données par les prestataires de services aux fins de procédures pénales](#)



Les risques graves découlant d'un accès sans discernement aux données de communication ont également été mis en évidence. Il a été souligné que les métadonnées, une fois agrégées, peuvent révéler des informations sensibles sur les activités professionnelles des avocats, leurs relations avec leurs clients et leurs stratégies de défense, compromettant ainsi le droit à un procès équitable. Le CCBE a invoqué les exigences de nécessité et de proportionnalité, un contrôle juridictionnel effectif, ainsi que l'exclusion des communications relevant du secret professionnel du champ d'application des mesures de conservation et d'accès.

La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'Union européenne a été rappelée : celle-ci confirme le niveau élevé de protection accordé aux communications avocat-client.

Le soutien à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat s'est également avéré essentiel dans ce contexte. La Convention reconnaît la protection du secret professionnel et du

secret des avocats comme des éléments essentiels à l'exercice indépendant de la profession d'avocat. En appelant à la signature et à la ratification rapides de la Convention, le CCBE a souligné que des normes internationales contraignantes sont nécessaires pour garantir une protection cohérente et efficace de la confidentialité dans toutes les juridictions. Outre sa contribution législative, le CCBE a poursuivi sa sensibilisation aux implications pratiques des évolutions technologiques pour la confidentialité, notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle, l'analyse de données à grande échelle et la coopération numérique transfrontalière en soulignant que les objectifs d'innovation et de sécurité ne doivent pas compromettre les garanties fondamentales qui permettent aux avocats d'exercer leur rôle sans craindre la surveillance ni l'influence.

À travers son engagement en 2025, le CCBE a réaffirmé un message clair : la protection est une condition préalable à l'existence de systèmes de justice équitables et reposant sur les droits en Europe. ■

Comités et groupes de travail

APERÇU DES ACTIVITÉS EN 2025

Accès à la justice

- Réponse du CCBE à la consultation publique de la Commission européenne sur la stratégie de l'UE de lutte contre la pauvreté (24/10/2025)

Lutte contre le blanchiment de capitaux

- Note interprétative du CCBE concernant l'article 3(3)(a) du règlement anti-blanchiment (03/04/2025)
- Réponse du CCBE à la consultation de l'ABE sur les propositions de normes techniques de réglementation dans le cadre des conseils sur les nouveaux mandats de l'autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux (06/06/2025)

Droit pénal

- Contribution du CCBE au Forum de haut niveau sur l'avenir de la justice pénale de l'UE (08/10/2025)



Convention européenne sur la protection de la profession d'avocat

Déclaration du CCBE appelant à la signature et à la ratification rapides de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat (02/10/2025)

Brochure n° 2 | Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat (12/03/2025)

EU Lawyers

Réponse du CCBE à l'appel à contributions de la Commission européenne concernant la stratégie pour le marché unique (30/01/2025)

Droits humains

- Le CCBE a envoyé 121 lettres de soutien à plus de 920 avocats en danger dans 42 pays à travers le monde.
- Déclaration commune de la communauté internationale des juristes et des défenseurs des droits humains concernant les mesures prises à l'encontre du barreau d'Istanbul (28 janvier 2025)
- Déclaration du CCBE en soutien au barreau d'Istanbul (27/02/2025)
- Déclaration commune concernant la condamnation de l'éminent avocat des droits humains Lu Siwei (06/05/2025)
- Déclaration commune concernant l'arrestation et la disparition forcée de l'avocat soudanais Khaled Omar Al-Sadiq (09/05/2025)
- Déclaration commune concernant l'arrestation et la détention de l'avocat Ruken Gülağacı (27/05/2025)
- Déclaration commune concernant la détention illégale de l'avocat Mehmet Pehlivan et l'intensification de la répression à l'encontre de la profession d'avocat en Turquie (01/07/2025)
- Déclaration orale commune sur la persécution des avocats en Crimée (04/07/2025)
- Déclaration commune sur « L'impunité dont bénéficie le gouvernement chinois pour sa répression à l'encontre des avocats alimente une décennie de répression » (07/07/2025)
- Réponse du CCBE à l'appel à contributions de la Commission européenne sur la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2026-2030 (30/07/2025)
- Déclaration commune sur la détention arbitraire d'avocats au barreau de Kinshasa-Gombe (11/08/2025)
- Mémoire d'*amicus curiae* rédigé par douze organisations internationales concernant la procédure judiciaire engagée contre le barreau d'Istanbul (19/08/2025)

Joint letter calling for the halt of the unfair trial and release of lawyer Xie Yang (28/08/2025)

Réponse du CCBE à l'appel à contribution et à la consultation de la Commission européenne : Stratégie européenne pour la société civile (03/09/2025)

Joint statement on disbarment and reprisals against Hong Kong lawyer Kevin Yamon (03/09/2025)

Déclaration commune concernant l'incident impliquant l'avocat Zola Ferreira Bambi en Angola (05/09/2025)

Déclaration commune concernant le mémoire d'*amicus curiae* en faveur du barreau d'Istanbul (08/09/2025)

Déclaration commune concernant l'état de santé critique de l'avocate et défenseuse des droits humains égyptienne Hoda Abdel-Moneim (16/09/2025)

Déclaration du CCBE sur la situation des avocats turcs et les difficultés auxquelles est confrontée la Cour européenne des droits de l'homme (19/09/2025)

Déclaration commune concernant l'interdiction de voyager et la détérioration de l'état de santé de l'avocat des droits humains Lu Siwei (21/10/2025)

Déclaration commune concernant les informations faisant état de tortures infligées à l'avocat chinois Zhang Wenpeng pendant sa détention (31/10/2025)

Déclaration commune appelant à la libération immédiate de l'avocate Hoda Abdel Moniem après sept ans passés derrière les barreaux malgré la détérioration de son état de santé (03/11/2025)

Déclaration commune appelant à mettre fin à la persécution judiciaire des avocats des droits humains Imaan Zainab Mazari-Hazir et Hadi Ali Chattha (01/12/2025)



Services juridiques internationaux

Commentaires du CCBE sur la recommandation de la Commission sur la reconnaissance des qualifications des ressortissants de pays tiers (27/02/2025)



Droit des technologies de l'information

Lignes directrices du CCBE sur l'usage de l'informatique en nuage par les barreaux et les avocats (27/02/2025)

Contribution du CCBE à l'appel à témoignages concernant la stratégie pour la justice numérique 2025-2030 (24/06/2025)

Réponse du CCBE à l'appel à contributions concernant la législation européenne sur l'évolution du nuage et de l'intelligence artificielle (07/2025)

Réponse du CCBE à la consultation ciblée des parties prenantes sur la mise en œuvre des règles de la législation sur l'IA pour les systèmes d'IA à haut risque (20/09/2025)

Guide du CCBE sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative par les avocats (02/10/2025)



Migration

Propositions du CCBE concernant l'aide juridictionnelle gratuite (18/02/2025)

Déclaration du CCBE condamnant la stigmatisation et les menaces à l'encontre des avocats spécialisés en droit de l'immigration (04/04/2025)

Lettre conjointe appelant les eurodéputés à soutenir l'ajout d'une clause humanitaire obligatoire dans la directive anti-passeurs (08/05/2025)

Position du CCBE sur la proposition de nouveau règlement sur les retours (06/06/2025)

Déclaration du CCBE en soutien à tous les avocats travaillant dans le domaine de la migration et à la nécessité de préserver l'accès à l'asile (02/10/2025)

Réponse du CCBE à l'appel à contributions concernant la stratégie européenne quinquennale en matière de migration et d'asile (06/10/2025)

Réponse du CCBE à la consultation publique sur la révision du règlement relatif à l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (27/11/2025)

Guide du CCBE à l'intention des avocats sur le nouveau pacte sur la migration et l'asile (27/11/2025)

Délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (DP STRAS)

Déclaration du CCBE sur la lettre publiée le 22 mai 2025 concernant l'interprétation de la Convention européenne des droits de l'homme (04/06/2025)

Commentaires du CCBE faisant suite à la déclaration du CCBE sur la lettre publiée le 22 mai 2025 concernant l'interprétation de la Convention européenne des droits de l'homme (04/12/2025)



État de droit

Contribution du CCBE au rapport de 2025 sur l'état de droit (27/02/2025)

Déclaration du CCBE en soutien à l'*American Bar Association* (04/04/2025)

Déclaration du CCBE sur les évolutions en matière d'État de droit : la justice, boussole d'un monde en évolution (10/04/2025)



Surveillance

Réponse du CCBE à l'appel à contributions concernant la stratégie européenne de sécurité intérieure (12/03/2025)

Contribution du CCBE à l'appel à contributions concernant l'analyse d'impact sur la conservation des données par les prestataires de services aux fins de procédures pénales (20/06/2025)

Réponse du CCBE à la consultation publique sur l'analyse d'impact relative à la conservation des données par les prestataires de services à des fins de procédures pénales (15/09/2025)



Formation

Contribution du CCBE à la stratégie européenne de formation judiciaire 2025-2030 (02/10/2025)

Comités et groupes de travail

APERÇU DES ACTIVITÉS EN 2025

PRÉSIDENTE : ELISABETH SCHEUBA (AUTRICHE)

Accès à la justice



Le comité Accès à la justice a organisé un échange de points de vue avec ses experts et des représentants de la Commission européenne, suivi de la présentation du tableau de bord de la justice dans l'UE. Le comité a également élaboré et soumis ses propositions visant à modifier le questionnaire du tableau de bord de la justice dans l'UE 2026 de la Commission européenne, qui ont ensuite été prises en compte par la Commission. Par ailleurs, le comité a coordonné et apporté son soutien à la Commission dans la collecte de données pertinentes auprès des barreaux nationaux pour l'analyse du tableau de bord dans l'UE.

Sur la base des recommandations actualisées du CCBE en matière d'aide juridique, des échanges de points de vue ont eu lieu entre les membres du comité tout au long des réunions en cours d'année pour mettre l'accent sur les évolutions nationales récentes des systèmes d'aide juridique. Les membres ont été encouragés à partager des informations et des expériences concernant l'application des recommandations actualisées du CCBE en matière d'aide juridique afin de soutenir les discussions et les activités de lobbying pertinentes au niveau national.

Dans le cadre de son plan de travail annuel, le comité a suivi les travaux du groupe d'experts de la Commission européenne contre les poursuites stratégiques visant à restreindre la participation publique (SLAPP). En outre, des discussions ont eu lieu avec les experts du comité sur certaines questions liées au bénévolat.

Dans le cadre des activités du comité, le CCBE a notamment préparé une [réponse](#) à la consultation publique de la Commission européenne sur la stratégie de l'UE de lutte contre la pauvreté. Cette réponse soulignait la nécessité de reconnaître et de promouvoir l'accès à la justice par l'intermédiaire d'une aide juridique financée de manière adéquate par l'État pour les personnes disposant de moyens financiers limités, dans la stratégie à venir.

Enfin, le comité a eu un premier échange avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) concernant l'accès à la justice, notamment au sujet des travaux de la FRA sur la mise à jour prévue du [Manuel](#) de droit européen en matière d'accès à la justice (2016).

PRÉSIDENT : CLAUDIO COCUZZA (ITALIE)

Lutte contre le blanchiment de capitaux



Le CCBE a continué de suivre l'évolution du paquet de lutte anti-blanchiment. Il a analysé les textes définitifs et leurs effets sur les barreaux et les avocats, tout en suivant les initiatives relatives à leur mise en œuvre. En avril, le CCBE a adopté une [note](#) interprétative sur l'article 3(3)(a) du règlement anti-blanchiment, qui vise à clarifier le champ d'application de cette disposition en proposant une interprétation téléologique permettant d'éviter les problèmes qui découlent inévitablement de la formulation de cette disposition.

En outre, le CCBE s'est vu accorder le statut d'observateur au sein du sous-groupe informel « Secteur non financier » coordonné par la Direction générale de la

stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux (DG FISMA) de la Commission européenne, et a fait part de ses points de vue au sein de cette instance. Par ailleurs, en juin 2025, le CCBE a adopté une [réponse](#) écrite à la consultation publique lancée par l'Autorité bancaire européenne sur les propositions de normes techniques de réglementation dans le cadre des conseils sur les nouveaux mandats de l'autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Par ailleurs, tout au long de l'année, le CCBE a continué d'entretenir des contacts et des échanges avec des organisations européennes et internationales, telles qu'Europol et Accountancy Europe.



PRÉSIDENTE : ALIX FRANK-THOMASSER (AUTRICHE)



Droit des sociétés

En 2025, le comité Droit des sociétés a concentré ses travaux sur le suivi attentif des discussions relatives au futur 28^e régime facultatif en matière de droit des sociétés et sur la contribution au Forum de haut niveau sur la justice pour la croissance, lancé par la Commission européenne en coopération avec la présidence polonaise.

Le comité a participé activement à l'ensemble du processus du Forum en prenant part tant aux réunions techniques préparatoires qu'aux sessions plénières. Les discussions ont porté en particulier sur le 28^e régime applicable aux sociétés. En septembre 2025, le comité a contribué à la consultation publique correspondante

en répondant au questionnaire de la Commission européenne.

Avant la séance de clôture du Forum de haut niveau, le comité a soumis des observations écrites sur le projet de rapport final. Tout en exprimant son soutien global aux objectifs du 28^e régime, le comité a soumis une **contribution** supplémentaire à la Commission européenne dans le cadre de sa future proposition relative au 28^e régime en matière de droit des sociétés afin de souligner la nécessité de garanties solides pour assurer la sécurité juridique.



PRÉSIDENT : SALVADOR GUERRERO PALOMARES (ESPAGNE)



Droit pénal

Tout au long de l'année 2025, le CCBE a participé à quatre réunions plénières dans le cadre du Forum de haut niveau de la Commission européenne sur l'avenir de la justice pénale de l'UE (chacune de ces réunions plénières a été précédée de réunions techniques préparatoires approfondies auxquelles le CCBE a également pris part). Le Forum de haut niveau a été lancé par la Direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST) de la Commission européenne en février 2025 afin d'évaluer l'état de la justice pénale de l'UE et de déterminer les priorités pour l'avenir de la justice pénale de l'UE. Le Forum s'est concentré sur quatre domaines interdépendants : le droit

pénal matériel, le droit pénal procédural (y compris la reconnaissance mutuelle), la numérisation de la justice pénale et le rôle des agences et organes de l'UE. À la lumière de ces discussions, en octobre 2025, le comité Droit pénal a soumis une **position** détaillée au Forum de haut niveau afin de faire valoir son point de vue sur un certain nombre de questions soulevées. Avec ce document, le comité visait à garantir que les futures politiques de l'UE en matière de justice pénale trouvent le juste équilibre entre une application efficace de la loi et le rôle essentiel que jouent les avocats dans la garantie de l'état de droit et la protection des droits fondamentaux.

> Salvador Guerrero Palomares, président du comité Droit pénal du CCBE, et Ana Gallego, directrice générale de la justice et des consommateurs à la Commission européenne, lors du 4^e Forum de haut niveau, le 1^{er} décembre 2025.



PRÉSIDENT : ÉRIC BALATE (BELGIQUE)
 VICE-PRÉSIDENTS : ANDREW WALKER KC (ROYAUME-UNI) ET
 ELI HRISTOVA (BULGARIE)



Déontologie

En 2025, le comité, par l'intermédiaire de son sous-groupe, a poursuivi la réflexion sur la révision du code de déontologie des avocats européens. Le comité s'est également mis d'accord sur la formulation finale du nouveau principe fondamental relatif à la non-discrimination et à l'égalité, qui a ensuite été approuvé par la session plénière en novembre 2025.

Par ailleurs, le comité a procédé à un échange de points de vue avec Séverine Menétrey, professeure à l'Université libre de Bruxelles (ULB), le 18 juin 2025, au sujet du financement des litiges par des tiers. En coopération avec le comité Environnement et changement climatique, le comité a également poursuivi l'élaboration de lignes directrices sur le changement climatique et son incidence sur les obligations professionnelles des avocats.

PRÉSIDENT : JEAN-MARC GOLLIER (BELGIQUE)



Environnement et changement climatique

Au cours de l'année 2025, le comité Environnement et changement climatique (ENVCC) du CCBE s'est concentré sur la mise en œuvre concrète des engagements du CCBE en matière de climat. En mars 2025, le CCBE a publié son troisième [rapport](#) sur l'empreinte carbone concernant les données de 2024. Dans ce cadre, le secrétariat du CCBE a continué à renforcer ses pratiques internes de gestion environnementale à la suite de l'obtention de l'écolabel en 2023.

Par ailleurs, le comité a continué à participer activement aux travaux du Conseil de l'Europe, notamment en tant qu'observateur au sein du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV).

Parallèlement, le comité ENVCC a suivi les travaux du Comité européen de

coopération juridique (CDCJ) concernant son [projet d'étude](#) sur les litiges climatiques nationaux. Cette étude a été diffusée au sein du CCBE, et une coopération s'est mise en place avec la Fondation des avocats européens pour l'organisation et la diffusion d'un [webinaire](#) conjoint Fondation des avocats européens-CCBE sur les dernières évolutions juridiques en matière de changement climatique en Europe, qui s'est tenu le 15 décembre 2025 et au cours duquel l'étude a été présentée.

Le comité ENVCC a également poursuivi ses travaux sur des lignes directrices traitant des effets du changement climatique sur la profession d'avocat. Alors que des premières lignes directrices devraient être finalisées à court terme, des travaux supplémentaires sont en cours sur un document distinct, les deux étant prévus pour 2026.

PRÉSIDENTE : JOANNA WISŁA-PŁONKA (POLOGNE)
 VICE-PRÉSIDENT : MICHAEL PALOFF (AUTRICHE)



Avocats.eu

En 2025, le comité Avocats.eu s'est concentré sur les questions liées à l'exercice transfrontalier de la profession d'avocat et a suivi l'évolution des politiques de la Commission européenne dans le domaine des professions réglementées et des services juridiques. Il a suivi les discussions qui ont précédé et suivi la publication de la stratégie de l'UE pour le marché unique en mai 2025.

Le comité a également suivi les procédures d'infraction engagées par la Commission européenne concernant les services juridiques ainsi que la jurisprudence clé de la Cour de justice de l'Union européenne relative à la réglementation de la profession d'avocat, et a lancé des travaux préparatoires en vue de mettre à jour le [Guide](#) sur la libre circulation des avocats à la lumière des évolutions récentes et de la jurisprudence.



PRÉSIDENT : LAURENT PETTITI (FRANCE)



Convention européenne sur la protection de la profession d'avocat

Tout au long de l'année 2025, le CCBE est resté activement engagé dans la promotion et le suivi de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat, premier instrument international contraignant spécifiquement dédié à la sauvegarde de l'indépendance et de la sécurité des avocats. À la suite de son adoption en mars 2025, la Convention a marqué une avancée majeure face aux préoccupations croissantes liées aux pressions, au harcèlement et aux ingérences affectant la profession d'avocat dans plusieurs pays européens.

L'ouverture de la Convention à la signature, le 13 mai 2025 à Luxembourg, a constitué un jalon majeur de l'année. À cette occasion, 13 États ont signé la Convention. À la fin de l'année, le nombre de signataires était passé à 24 États, dont 17 États membres du Conseil de l'Europe, tandis que les procédures de ratification avaient été

engagées dans plusieurs pays.

Au cours de l'année, le CCBE a mené de nombreuses activités de communication, d'ouverture et de sensibilisation concernant la Convention. Ces efforts ont notamment consisté en une participation à des conférences et à des événements publics, en un engagement ciblé auprès des barreaux nationaux, ainsi qu'en des échanges avec les autorités nationales visant à encourager la signature et la ratification. Parallèlement, le CCBE a suivi de près l'évolution de la situation au niveau national et européen en suivant l'avancement des procédures de signature et de ratification dans chaque État. Le CCBE a également maintenu une communication ouverte et continue avec les institutions européennes concernées au sujet du processus de signature et de ratification de la Convention par l'UE.



> La sous-commission des droits humains (DROI) et la commission des affaires juridiques (JURI) du Parlement européen, en collaboration avec le CCBE, se sont réunies pour débattre de « la protection des avocats dans le monde » et de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat.

PRÉSIDENTE : BEATRICE DESHAYES (ALLEMAGNE)



Droit privé européen

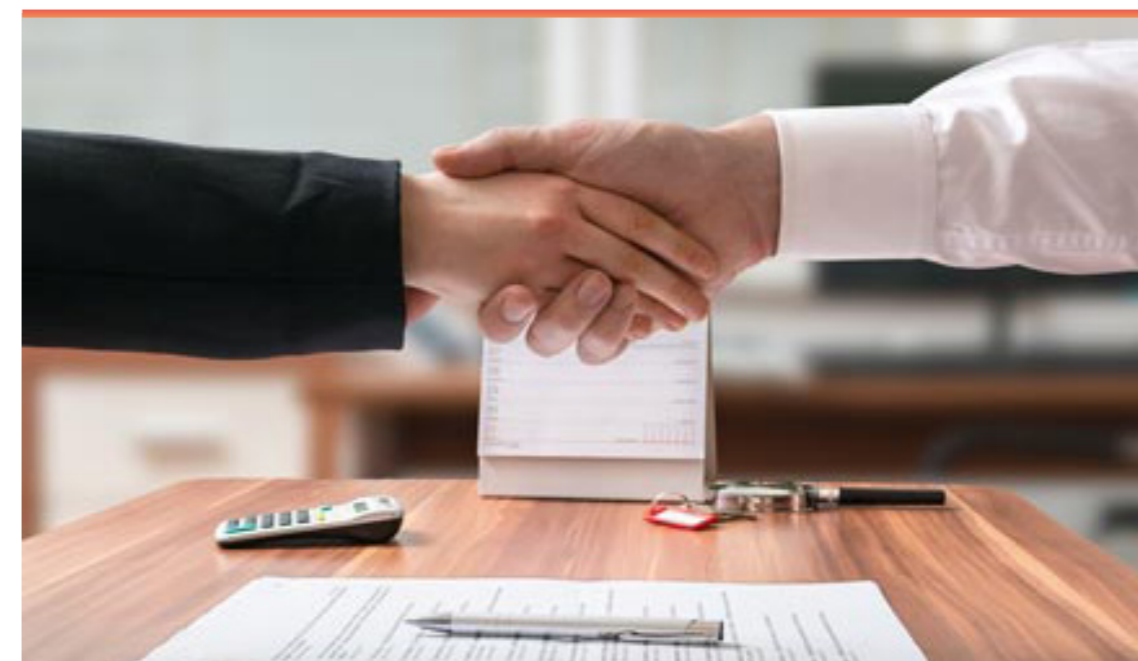
En 2025, le comité Droit privé européen a continué de suivre diverses évolutions législatives et politiques dans le domaine du droit privé européen. L'un des axes principaux de ses travaux a été la révision en cours des règlements de Bruxelles I bis et de Rome II, y compris les discussions au sein du Forum de haut niveau sur la justice pour la croissance. Le comité a contribué à la participation du CCBE à ces échanges, et des travaux sur des positions concernant la modification des règlements ont été menés tout au long de l'année.

Le comité a également examiné, à la lumière du Forum de haut niveau, l'adaptation du droit privé à l'économie numérique, en particulier les questions relatives aux contrats automatisés, une éventuelle contribution du CCBE étant à l'étude. Parallèlement, le comité a passé en revue les évolutions liées à l'intelligence artificielle et à la responsabilité civile.

En outre, le comité a suivi plusieurs initiatives de la Commission européenne,

notamment la proposition modifiant la directive sur les modes alternatifs de règlement des conflits, la proposition relative à la lutte contre les délais de paiement dans les transactions commerciales et l'initiative concernant l'équité numérique.

Le comité a également suivi les travaux d'autres organisations, en particulier ceux de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), et a commencé à préparer une réponse pour 2026 à la consultation sur une éventuelle convention relative aux procédures parallèles et aux actions connexes. Il a également renforcé sa coopération avec le Réseau judiciaire européen (RJE) en matière civile et commerciale en participant aux discussions et aux groupes de travail concernés sur le règlement relatif à la signification et à la notification des actes et le règlement sur l'obtention des preuves, ainsi qu'à la numérisation du règlement de Bruxelles II ter.



PRÉSIDENTE : ÉLODIE MULON (FRANCE)

Droit de la famille et des successions



Tout au long de l'année 2025, le comité Droit de la famille et des successions a continué de s'impliquer dans plusieurs évolutions en matière de droit de la famille et des successions. Le comité a poursuivi ses travaux sur les propositions de la Commission européenne relatives à la parentalité et à la protection des adultes vulnérables en suivant de près les évolutions et les discussions au sein des institutions de l'UE tout au long de l'année.

En outre, le comité a continué à s'impliquer activement dans les travaux menés au sein du Réseau judiciaire européen (RJE) en matière civile et commerciale. Les évolutions issues du groupe de travail du RJE sur les successions ont été régulièrement portées à la connaissance du comité, et les membres ont débattu des questions à l'étude, y compris d'éventuelles modifications. Le comité a également suivi les discussions au sein du RJE concernant le règlement sur les obligations alimentaires.

En 2025, le comité s'est également concentré sur les travaux du Comité d'experts sur l'accès aux origines

(CJ-OR) du Conseil de l'Europe. Le comité a examiné les projets en cours d'élaboration, a formulé des commentaires informels et a suivi les discussions alors que le groupe de travail s'efforce d'élaborer une recommandation sur le droit des personnes conçues par donneur à connaître leurs origines. Le comité a également commencé à participer à la révision par le Conseil de l'Europe des Lignes directrices sur la justice adaptée aux enfants, qui se poursuivra de la même manière en 2026. Dans ce contexte, le comité a tenu de nouvelles discussions internes et recueilli des informations sur l'assistance d'un avocat lors de l'audition d'un enfant au cours de l'année.

En outre, le comité a continué de superviser les travaux de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), en particulier le projet sur la filiation et la gestation pour autrui, et examinera le dossier de manière plus approfondie à mesure que les travaux progresseront en 2026.

PRÉSIDENTS : BARBARA PORTA (ITALIE)

ET STEFAN VON RAUMER (ALLEMAGNE) JUSQU'EN FÉVRIER 2025

VICE-PRÉSIDENTE : LAURENCE ROQUES (FRANCE)



Human Rights

En 2025, le CCBE a réaffirmé son engagement de longue date en faveur de la protection des avocats exposés à des actes d'intimidation, à des menaces ou à des détentions, et a adressé des appels urgents aux autorités et institutions publiques de plus de 42 pays, tant au sujet de cas individuels que de phénomènes plus généraux de persécution touchant la profession d'avocat. Au cours de l'année, le CCBE a adressé 121 [lettres](#) et appels urgents aux autorités et institutions publiques de plus de 42 pays, concernant à la fois des cas individuels et des phénomènes plus généraux de persécution touchant la profession d'avocat. Lors de la session plénière qui s'est tenue à Paris le 27 novembre 2025, le CCBE a également décerné le [Prix des droits humains du CCBE](#) à l'avocate tunisienne Sonia Dahmani, une distinction visant à honorer les avocats ou les organisations d'avocats qui ont fait preuve d'un engagement exceptionnel en faveur de la protection des droits fondamentaux et de l'état de droit, exerçant souvent leurs activités dans des environnements marqués par la répression politique, les conflits armés ou des menaces systémiques pesant sur la justice en raison de leurs fonctions professionnelles.

Parallèlement, le CCBE a intensifié sa coopération avec les barreaux et les associations d'avocats par l'intermédiaire de déclarations coordonnées et d'actions collectives visant à défendre les avocats en danger. Une attention particulière a été accordée à la Journée mondiale de l'avocat en danger 2025, qui a mis en lumière la [situation des avocats au Bélarus](#). Dans ce contexte,

le CCBE, en coopération avec la Coalition pour la Journée de l'avocat en danger, a organisé une conférence de presse en ligne afin d'attirer l'attention des médias et du public sur cette question. Des informations complémentaires sont disponibles sur le [portail](#) des droits humains du CCBE.

Le CCBE a également continué à consolider son réseau des droits humains et à étendre sa coopération avec les organisations de défense des droits humains dans le but d'améliorer la coordination et l'efficacité de la réponse apportée aux cas de persécution.

En outre, il a soutenu l'engagement des délégations nationales à participer à des missions internationales d'observation de procès, notamment en Turquie et en Tunisie, dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir l'état de droit et la protection des avocats.

Enfin, lors de la session plénière du CCBE à Bordeaux le 16 mai 2025, le CCBE a décerné le prix du [concours amicus curiae](#) du CCBE à Léa Silveira, étudiante en droit à l'IE University de Madrid.



PRÉSIDENT : HERMAN BUYSSENS (BELGIQUE)



Assurance

En 2025, le comité Assurance s'est concentré sur les évolutions dans le domaine de l'assurance responsabilité professionnelle en examinant la nécessité d'une couverture adéquate et proportionnée pour protéger à la fois les avocats et leurs clients. Le comité a également discuté de la situation des jeunes avocats en se penchant sur la manière d'assurer la protection des clients tout en évitant des charges financières excessives au début de leur carrière.

En outre, le comité a analysé des modèles possibles d'assurance responsabilité professionnelle obligatoire offrant une couverture limitée mais suffisante, y

compris le rôle des régimes d'assurance collective soutenus par les barreaux afin de maintenir des coûts abordables.

Enfin, la question des risques liés à la cybersécurité a également été identifiée comme un facteur à prendre en compte lors de l'évaluation des besoins en matière de couverture. Les travaux préparatoires ont débuté en vue de formuler d'éventuelles recommandations, notamment la création d'un petit groupe de travail d'experts et le recensement des parties prenantes du secteur des assurances aux niveaux national et européen.

PRÉSIDENT : CHRISTIAN LEMKE (ALLEMAGNE)



Avenir de la profession d'avocat et des services juridiques

Au cours de l'année 2025, le comité a poursuivi ses travaux sur le rapport consacré à l'innovation dans les services juridiques. Il a également lancé une réflexion sur la diversité et l'inclusion au sein des cabinets d'avocats, sur les activités des barreaux dans ce domaine, ainsi que sur les effets des évolutions observées aux États-Unis. Enfin, les

experts du comité ont également apporté leur contribution au [Guide](#) du CCBE sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative par les avocats et ont examiné les efforts de numérisation menés dans les juridictions membres.

PRÉSIDENT : DAVID LÉVY (FRANCE)



Services juridiques internationaux

En 2025, le comité a poursuivi ses travaux concernant la reconnaissance des qualifications de ressortissants de pays tiers en mettant l'accent sur les avocats et a adopté des observations sur la recommandation de la Commission relative à la reconnaissance des qualifications des ressortissants de pays tiers en février 2025. Par la suite, le comité a continué à suivre les projets annoncés par la Commission européenne concernant l'initiative sur la portabilité des compétences. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des travaux menés sur la recommandation de la Commission européenne concernant la reconnaissance des qualifications des ressortissants de pays tiers. Le 5 juin 2025, le CCBE a également tenu une discussion avec la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (DG EMPL) de la Commission européenne au sujet des initiatives à venir.

Par ailleurs, le CCBE a suivi les progrès réalisés par l'UE dans la conclusion de divers accords de libre-échange, en particulier les révisions à venir de l'accord de commerce et de coopération entre l'UE et le Royaume-Uni. Afin de se préparer à cette révision, des données ont été recueillies concernant les questions soulevées pour les avocats par l'accord de commerce et de coopération UE-Royaume-Uni.

Enfin, le comité a lancé une analyse des données fournies par les experts et les membres du CCBE afin de comprendre l'état d'avancement des règles régissant l'exercice en groupe entre avocats étrangers et avocats de l'UE dans les pays membres du CCBE.

PRÉSIDENT : DOMINIC GERSTBERGER (AUTRICHE)

Droit des technologies de l'information



Dans le cadre de ses travaux en 2025, le comité Droit des technologies de l'information a produit deux documents relatifs à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la pratique juridique.

Le premier document constituait la [réponse](#) du CCBE à la consultation ciblée des parties prenantes sur la mise en œuvre des règles de la législation sur l'IA pour les systèmes d'IA à haut risque, adoptée en juillet 2025. Ce document développait la classification des risques proposée par la législation sur l'intelligence artificielle pour les systèmes d'intelligence artificielle destinés à être utilisés dans le cadre de l'application des lois et du système judiciaire en illustrant ses arguments à travers 13 études de cas.

Le deuxième document était le [guide](#) du CCBE sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative par les avocats, adopté en octobre 2025, qui traitait des avantages, des risques, des cas d'utilisation et, surtout, des obligations professionnelles des avocats lorsqu'ils utilisent les systèmes d'intelligence artificielle générative dans leur pratique. Le comité a déjà commencé à travailler sur la suite de ce guide, qui se concentrera sur les aspects techniques des applications d'intelligence artificielle générative.

Par ailleurs, le 23 avril 2025, le CCBE a organisé une réunion de consultation virtuelle avec la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats au sujet de son rapport « L'intelligence artificielle dans

les systèmes judiciaires : promesses et écueils ». Le CCBE a également organisé un événement virtuel de lancement du rapport le 29 octobre 2025, au cours duquel la rapporteuse spéciale des Nations Unies a présenté ses principales conclusions et le président du comité a exposé les premières réactions.

Par ailleurs, le comité a poursuivi sa réflexion sur les discussions en cours et les initiatives politiques relatives à la numérisation de la justice. À cette fin, il a apporté sa contribution et des lignes directrices stratégiques à la Fondation des avocats européens sur les effets de la numérisation de la justice sur certains droits fondamentaux. Le comité a également apporté sa [contribution](#) à l'appel à témoignages « Stratégie pour la justice numérique 2025-2030 » en juillet 2025 et, tout au long de l'année, a suivi et contribué aux travaux du Forum de haut niveau sur la justice pour la croissance, dont l'objectif principal était d'examiner les défis auxquels sera confronté le système judiciaire. Parallèlement, le comité a également suivi les travaux du Forum de haut niveau sur l'avenir du système de justice pénale, en particulier les discussions sur la numérisation et l'intelligence artificielle.

En outre, le comité a finalisé son [guide](#) sur l'usage de l'informatique en nuage par les avocats en février 2025 et, par l'intermédiaire de son groupe « Lawyers Use of Cloud Services » (LUCS), a soumis en juin 2025 sa [réponse](#) à l'appel à



contributions concernant la législation sur l'évolution de l'informatique en nuage et de l'intelligence artificielle de l'UE.

Enfin, en coopération avec le groupe de travail Surveillance du CCBE, le comité a procédé à un échange de points de vue avec les représentants de la Direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME) de la Commission européenne sur l'analyse d'impact de l'instrument législatif prévu en matière de conservation des données aux fins d'enquêtes pénales. Cet échange a abordé la question de la protection du secret professionnel ainsi que du respect des garanties procédurales.

Parallèlement, le président du comité a représenté le CCBE lors de plusieurs réunions et événements consacrés à la numérisation de la justice. Le 3 juin, il a pris part à l'audition d'experts du Comité économique et social européen sur le thème « Simplification réglementaire par le numérique », ainsi qu'à l'événement conjoint CCBE-Fondation des avocats européens sur la numérisation de la justice,

qui s'est tenu au Parlement européen le 3 octobre 2025 ([photo 1](#)).

Le secrétariat du CCBE a également pris part au [webinaire](#) conjoint CCBE-Fondation des avocats européens sur la numérisation de la justice, qui s'est tenu le 31 mars 2025, et est intervenu lors de la conférence sur la numérisation de la justice organisée par la présidence polonaise et la Direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST) de la Commission européenne le 19 mai 2025. Enfin, le secrétariat a également assisté à une réunion en présentiel des groupes de travail de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), notamment à la réunion du groupe CEPEJ-CYBERJUST.

PRÉSIDENTE : NOEMÍ ALARCÓN VELASCO (ESPAGNE)



Migration

Tout au long de l'année 2025, le comité Migration a suivi la mise en œuvre du nouveau Pacte sur la migration et l'asile et, en particulier, le nouveau concept d'avis juridiques, d'assistance et représentation juridiques gratuits. En février 2025, le CCBE a soumis à l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA) ses [propositions](#) concernant les avis juridiques gratuits afin de contribuer à l'élaboration des lignes directrices de l'agence sur ce sujet. En octobre, dans sa [réponse](#) à l'appel à contributions concernant la stratégie européenne quinquennale en matière de migration et d'asile, le CCBE a indiqué comment garantir un accès effectif à une assistance et une représentation juridiques de qualité, ainsi que la manière dont cela contribuerait à une mise en œuvre efficace du Pacte. En décembre, le CCBE a publié son [guide](#) à l'intention des barreaux et des avocats sur le nouveau Pacte sur la migration et l'asile, qui offre aux avocats un aperçu des éléments les plus importants du nouveau cadre législatif. Ce guide met l'accent sur les aspects essentiels du point de vue des praticiens, tels que le droit à l'assistance juridique au cours de diverses procédures ou l'accès des avocats aux migrants présents dans les centres régis par le Pacte.

Par ailleurs, afin de réagir à une publication en France qui désignait les avocats comme « coupables de l'invasion migratoire », le CCBE a publié une [déclaration](#) condamnant la stigmatisation et les menaces à l'encontre des avocats spécialisés en droit

de l'immigration. Bien que l'incident survenu en France ait déclenché la réaction du CCBE, plusieurs autres évolutions ont été signalées par d'autres membres du CCBE, confirmant ainsi une tendance générale préoccupante. Plusieurs mois plus tard, constatant les critiques adressées aux avocats pour le simple fait d'utiliser les voies de recours disponibles, le CCBE a adopté une autre [déclaration](#) en soutien à tous les avocats travaillant dans le domaine de la migration et soulignant les points essentiels à préserver pour assurer l'accès à l'asile.

Les préoccupations du CCBE ont été renforcées par les travaux législatifs en cours sur la proposition de directive relative à la lutte contre les passeurs. Dans ce contexte, le CCBE a continué de plaider, par exemple dans une [lettre conjointe](#) adressée aux législateurs, en faveur d'une définition restrictive du délit de « trafic illicite » conforme aux normes internationales, ainsi que de l'inclusion d'une exemption humanitaire obligatoire englobant l'assistance juridique, à l'instar de la directive de l'UE sur les sanctions.

Le CCBE a en outre suivi les travaux relatifs à la proposition de nouveau règlement sur les retours et a présenté sa [position](#) en accordant une attention particulière à l'assistance juridique et à la représentation dont devraient bénéficier les personnes expulsées.

Par ailleurs, les préoccupations du

CCBE concernant la pression croissante exercée sur les avocats et la société civile en général ont été soulignées dans la réponse du CCBE à l'appel à contribution et à la consultation de la Commission européenne sur la stratégie de l'UE pour la société civile. Le CCBE a également appelé à la prudence quant à l'utilisation du concept d'instrumentalisation et à la création de zones fermées aux avocats ou à d'autres acteurs de la société civile.

S'appuyant sur son expérience en tant que membre du Forum consultatif de Frontex sur les droits fondamentaux, le CCBE a également répondu à la [consultation](#) publique sur la révision du règlement relatif à l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. Au cours de l'année, le CCBE a continué à siéger au sein du Forum consultatif de Frontex et à contribuer à ses

travaux, notamment en coorganisant, en octobre 2025, un séminaire consacré aux garanties procédurales dans les procédures de filtrage qui doivent être mises en œuvre dans le cadre du nouveau pacte.

Enfin, le CCBE a renforcé et développé sa coopération avec diverses institutions, telles que la Direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME) de la Commission européenne, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Parallèlement, le CCBE a maintenu une coopération continue avec la société civile, notamment avec le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE).

> La présidente du comité Migration du CCBE, Noemí Alarcón Velasco, a participé à la conférence de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe intitulée « Envisager des politiques publiques efficaces pour prévenir et traiter les cas de migrants portés disparus », qui s'est tenue à Strasbourg les 23 et 24 avril 2025.



PRÉSIDENT : PRZEMYSŁAW KAMIL ROSIAK (POLOGNE)

Délégation permanente auprès de la Cour de justice de l'Union européenne et du Tribunal de l'UE et de la Cour AELE (DP Lux)



En 2025, la délégation permanente auprès de la Cour de justice, du Tribunal de l'Union européenne et de la Cour AELE (la DP Lux) a poursuivi son dialogue avec les juridictions de l'UE et s'est concentrée sur les principales évolutions procédurales ayant une incidence sur les praticiens. Le comité a coordonné la réunion annuelle du CCBE avec la Cour de justice de l'Union européenne, le Tribunal de l'Union européenne et la Cour AELE, qui s'est tenue à Luxembourg le 8 décembre 2025. (photo 1). La réunion a abordé plusieurs questions, notamment la pratique procédurale, la transparence, la numérisation, les procédures d'appel et les procédures accélérées.

Le comité a également suivi les

changements récents concernant l'utilisation du rapport d'audience devant le Tribunal de l'Union européenne et a échangé des lettres avec le président du Tribunal de l'Union européenne entre mai et juin 2025, rappelant l'importance de ce document pour la transparence et la préparation efficace des parties et de leurs avocats.

En outre, le comité a élaboré les conseils pratiques aux avocats dans le cadre des renvois préjudiciels auprès de la Cour de justice ainsi que le guide d'utilisation du système électronique de dépôt des cours de l'Union européenne (e-CURIA) (2025). Ces deux lignes directrices ont été adoptées par le CCBE lors de la session plénière du 16 mai 2025 à Bordeaux.



PRÉSIDENTE : KLAVDIJA KERIN (SLOVÉNIE)

Plateforme d'échange, de coopération et d'ouverture (PECO)



À la suite des demandes reçues, le comité PECO a continué, tout au long de l'année 2025, à suivre et à évaluer l'évolution de la situation concernant la profession d'avocat et les systèmes juridiques dans différents pays membres associés et observateurs du CCBE. Ce travail s'est concrétisé par l'organisation d'échanges entre ses membres, la collecte d'informations sur divers sujets et la fourniture d'une assistance pertinente lorsque cela était demandé. L'une des principales priorités du comité pour l'année a été le suivi de la situation en Ukraine concernant les avocats et les services juridiques, à partir des informations fournies par le barreau ukrainien.

En outre, le comité a organisé un échange approfondi entre ses membres sur le paquet d'élargissement de l'UE et les rapports d'évaluation annuels connexes

préparés par la Commission européenne dans le cadre de l'évaluation des pays candidats.

Le comité a également examiné les moyens de renforcer davantage l'engagement des membres associés et observateurs dans les travaux du CCBE. Dans ce contexte, et dans le but de promouvoir les valeurs fondamentales du CCBE relatives à la profession d'avocat, d'améliorer la visibilité de l'organisation dans différents pays et d'encourager une implication plus profonde des barreaux nationaux, une note sur les travaux du comité PECO a été préparée et approuvée par la présidence, soutenant la possibilité d'organiser occasionnellement des réunions du comité PECO dans des pays membres associés ou observateurs.

PRÉSIDENT : ACHILLEAS DEMETRIADES (CHYPRE)

Délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (DP STRAS)



Au cours de l'année 2025, le CCBE a maintenu son engagement en faveur de l'amélioration du système de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) par l'intermédiaire d'une coopération active avec les principales parties prenantes et d'initiatives de réforme concrètes.

En mars 2025, le CCBE a organisé une table ronde sur l'exécution des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et le rôle des barreaux au titre de l'article 9, paragraphe 2. L'objectif de cette table ronde était de favoriser le dialogue avec les membres du CCBE sur la mise en œuvre des décisions de la CEDH en mettant l'accent sur les observations présentées au titre de l'article 9, paragraphe 2. Cet événement a donné lieu à des discussions avec des experts du Réseau d'exécution du Conseil de l'Europe, des agents du gouvernement et du Réseau européen de mise en œuvre, ainsi qu'à une formation pratique sur la préparation des observations et le rôle du mécanisme d'alerte précoce du CCBE. Au cours des mois suivants, une phase d'essai a été menée pour le système d'alerte précoce visant à encourager l'engagement des barreaux nationaux dans l'application des mesures exécutoires.

Le 21 novembre 2025, des représentants du CCBE et des barreaux nationaux des États membres du Conseil de l'Europe ont tenu une réunion biennale avec les représentants de la Cour à Strasbourg. Cette réunion a été l'occasion d'évoquer l'avenir de la coopération bilatérale, ainsi que trois thèmes particuliers : les affaires

de catégorie IV, la phase non contentieuse et la stratégie numérique de la Cour.

Par ailleurs, en réaction à la lettre publiée le 22 mai 2025 par neuf pays critiquant l'interprétation de la Convention européenne des droits de l'homme par la Cour européenne des droits de l'homme, le CCBE a adopté une [déclaration](#) visant à réaffirmer son engagement indéfectible en faveur de la protection et de la promotion des droits humains, de l'état de droit et de l'indépendance du pouvoir judiciaire, principes qui sont au cœur de l'ordre juridique européen. En décembre 2025, le CCBE a également publié des [commentaires](#) plus détaillés sur ce sujet, démontrant que les critiques formulées à l'encontre de l'interprétation de la Cour ne sont pas étayées par des preuves. Il a souligné que toute tentative visant à démanteler la Convention équivaut à une atteinte indirecte aux droits fondamentaux également protégés par le droit de l'Union européenne et par la Cour de justice de l'Union européenne. Dans un [communiqué de presse](#), le président du CCBE a également souligné que l'indépendance judiciaire et la protection efficace des droits humains de toutes les personnes en Europe doivent rester les principes directeurs de tout travail à venir.



PRÉSIDENT : SEBASTIAN CORDING (ALLEMAGNE)

VICE-PRÉSIDENT : IAIN G. MITCHELL KC (ROYAUME-UNI)

Surveillance



En 2025, le groupe de travail a continué à suivre et à réagir, au besoin, aux travaux législatifs en cours sur la proposition de règlement contre les abus sexuels sur mineurs (règlement CSA). À cette fin, il s'est adressé à la présidence danoise en octobre 2025 pour réitérer ses [préoccupations](#) concernant le texte de consensus proposé, notamment en ce qui concerne la protection du secret professionnel.

Le groupe de travail a également publié deux réponses à des appels à contributions lancés par la Commission européenne. La première, adoptée en mars 2025, concernait l'appel à contributions relatif à la stratégie européenne de sécurité intérieure, dans lequel il a rappelé ses recommandations sur la protection de la confidentialité des clients dans le cadre des activités de surveillance et de la sécurité nationale. Par la suite, en juin 2025, une [contribution](#) à l'appel à contributions concernant l'analyse d'impact sur la conservation des données par les prestataires de services aux fins de procédures pénales a été soumise. Dans sa contribution, le groupe de travail a rappelé les principes fondamentaux qui doivent s'appliquer à toute législation prévoyant un accès direct ou indirect aux données des justiciables, et en particulier la garantie de la protection du secret professionnel grâce à des dispositions spécifiques et explicites.

Le groupe de travail a également [répondu](#) à la consultation publique sur l'analyse d'impact relative à la conservation

des données par les prestataires de services aux fins de procédures pénales en septembre 2025, dans laquelle il a rappelé les principes susmentionnés et a développé les préoccupations spécifiques de la profession d'avocat concernant l'instrument juridique proposé.

Par ailleurs, en avril 2025, le groupe de travail a apporté sa contribution à la soumission conjointe d'amicus curiae du CCBE et du Barreau national polonais (NRA) dans l'affaire *Brejza c. Pologne* (requête n° 27830/23, CEDH), qui soulignait l'importance du secret professionnel et de sa protection en vertu des articles 6 et 8 de la CEDH.

Par ailleurs, le groupe de travail a également contribué, avec le comité Droit des technologies de l'information, à la [réponse](#) du CCBE à la consultation ciblée des parties prenantes sur la mise en œuvre des règles de la législation sur l'IA pour les systèmes d'IA à haut risque, adoptée en juillet 2025, en ce qui concerne les systèmes d'intelligence artificielle à haut risque dans le domaine de l'application des lois.

Enfin, le secrétariat du CCBE a pris part à la table ronde « *Garantir la justice et la vie privée : aligner la conservation des données de l'UE sur les normes de la CJUE* », qui s'inscrivait dans le cadre de la série Microsoft Law Enforcement intitulée « *Justice, sécurité et droits fondamentaux* », organisée le 21 novembre 2025 à Bruxelles.

PRÉSIDENTE : SILVIA SPARFELD (ALLEMAGNE)

Fiscalité

Tout au long de l'année 2025, le CCBE a continué de suivre l'adoption de la proposition de directive de la Commission relative aux règles de TVA à l'ère numérique (ViDA) et ses effets potentiels sur le secret professionnel, tout en assistant ses membres pendant la phase de mise en œuvre.

En février 2025, dans le cadre de la **contribution** du CCBE au rapport sur l'état de droit, des données ont été recueillies sur l'application du secret professionnel dans le contexte des activités fiscales dans divers pays, ainsi que sur la mise en œuvre de la décision de la CJUE du 8 décembre 2022 dans l'affaire C-694/20.

En octobre 2025, le CCBE a procédé à

un échange de points de vue avec des représentants de la Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (DG TAXUD) de la Commission européenne concernant les initiatives européennes à venir, en particulier la directive relative à la coopération administrative (DAC). Par ailleurs, le comité a rédigé une réponse à la consultation publique de la Commission européenne sur la DAC, qui a été publiée fin 2025.



PRÉSIDENT : NIKOLAOS KOUTKIAS (GRÈCE)

Formation

Comme chaque année, le comité Formation a organisé une présentation par des représentants de la Commission européenne sur le rapport annuel sur la formation judiciaire européenne, ainsi qu'un débat entre ses membres et la Commission sur les conclusions du rapport et les défis liés à la collecte de données sur les avocats formés dans les différents États membres de l'UE. Le comité a également aidé la Commission européenne à coordonner la collecte de données auprès de ses membres en vue du prochain rapport annuel.

En outre, le comité a lancé une discussion sur la mise en œuvre de la stratégie de formation judiciaire européenne de la Commission européenne pour la période 2021-2024 et sur les aspects clés à inclure dans le prochain document d'orientation de la Commission. Cette discussion a abouti à une position du CCBE exposant les

principaux éléments à prendre en compte dans la nouvelle stratégie de formation judiciaire. Entre autres points, cette position a souligné la nécessité de garantir l'efficacité du financement de la formation judiciaire des avocats, a abordé le contenu et la méthodologie de cette formation et a mis l'accent sur l'importance de la durabilité et des répercussions à long terme au niveau de l'UE.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération de longue date entre le CCBE et le Programme de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP) du Conseil de l'Europe (**photo 1**), le lancement d'une formation conjointe CCBE-HELP consacrée à la justice adaptée aux enfants a été organisé à l'intention d'un groupe international d'avocats issus de 25 États membres du Conseil de l'Europe (**photo 2**).



> Le 3 juillet, le CCBE a participé à la conférence annuelle du réseau HELP à Strasbourg.



PRÉSIDENTE : IINA-MARI SUPPERI (FINLANDE)

Jeunes avocats



Au cours de l'année 2025, le comité Jeunes avocats a poursuivi ses travaux sur les questions politiques touchant les avocats en début de carrière. Le comité a procédé à un échange d'exemples et d'expériences provenant des barreaux nationaux concernant la représentation des jeunes avocats au sein des barreaux locaux, en mettant l'accent sur la manière dont cette représentation est organisée et sur les moyens de garantir que la voix des jeunes avocats européens soit effectivement entendue.

Parallèlement, le comité s'est particulièrement intéressé aux questions liées à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ainsi qu'à la santé mentale au sein de la profession d'avocat et a mené des échanges sur ces thèmes avec d'autres organisations représentant les jeunes avocats, notamment l'Association internationale des jeunes avocats (AIJA) et la *European Young Bar Association* (EYBA).

État de droit

APERÇU DES ACTIVITÉS EN 2025

En réponse à l'invitation et à la consultation publique de la Commission européenne, la [contribution du CCBE au rapport de 2025 sur l'état de droit](#) a été préparée et adoptée par le comité permanent à Vienne le 27 février. Dans sa contribution, le CCBE a mis en évidence les principales évolutions et préoccupations en matière d'état de droit qui touchent les professionnels du droit, ainsi que les tendances émergentes susceptibles de menacer l'indépendance des avocats et des barreaux, telles qu'identifiées par ses membres dans l'ensemble des États membres.

La présentation du rapport de 2025 de la Commission européenne sur l'état de droit a été organisée dans le cadre du comité permanent du CCBE pour offrir aux membres

l'occasion de poser des questions, de partager leurs commentaires sur le rapport et de contribuer aux discussions sur la mise en œuvre des recommandations adressées aux États membres.

En outre, afin d'assurer un suivi continu des questions relatives à l'état de droit, les points de contact du CCBE chargés de l'état de droit ont tenu plusieurs réunions en 2025. Ces réunions ont constitué une plateforme permettant d'évaluer les évolutions nationales, de faire état des préoccupations majeures et de renforcer les contributions des barreaux nationaux au projet de contribution du CCBE au rapport de la Commission européenne sur l'état de droit.

APERÇU DES PROJETS EN 2025

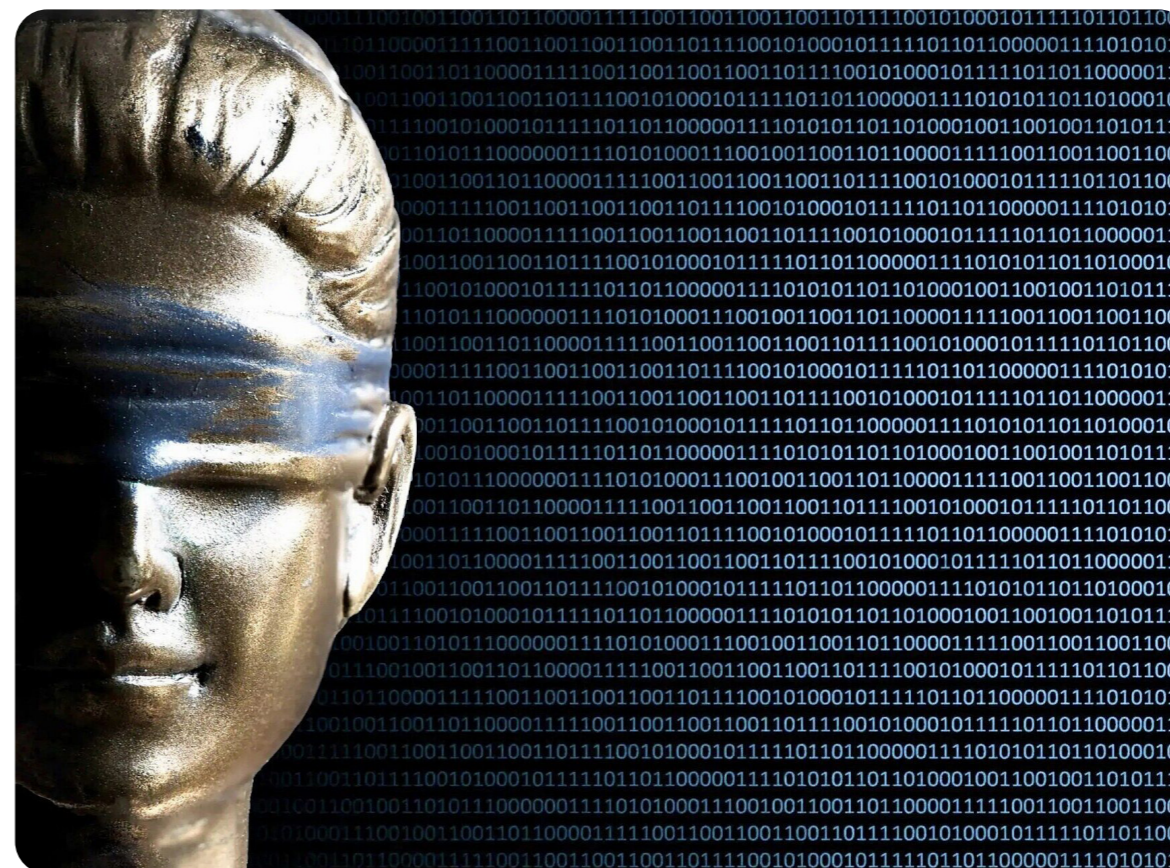
Projets du CCBE

TRADICIL

Le projet TRADICIL (acronyme anglais pour la « Formation des avocats à la numérisation de la justice et au droit civil de l'UE ») a été élaboré en réponse à la communication de la Commission européenne intitulée « Assurer la justice dans l'UE – une stratégie européenne de formation judiciaire pour la période 2021–2024 ». Cette stratégie fournit un cadre pour la mise en œuvre adéquate des compétences conférées à l'UE par le traité de Lisbonne en matière de coopération judiciaire dans les affaires civiles et pénales, notamment par la formation des avocats afin d'améliorer l'application correcte et uniforme du droit de l'Union. Elle vise également à garantir l'application efficace de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et à faire en sorte que les droits consacrés par la Charte deviennent une réalité dans la vie quotidienne des citoyens. Comme le souligne la stratégie européenne de formation judiciaire, les praticiens du droit jouent un rôle essentiel dans le respect de l'état de droit, ce qui fait de leur formation une obligation plutôt qu'une option.

Compte tenu de leur rôle de régulateurs de la profession d'avocat dans les différents États membres de l'UE, les barreaux occupent une position unique pour soutenir les objectifs de l'UE en matière de formation. Grâce à leurs fonctions de régulation et de service, ceux-ci sont en mesure de déterminer les besoins en formation et la manière dont celle-ci doit être dispensée afin d'obtenir des effets directs sur les droits des justiciables et des sociétés tout en contribuant à l'état de droit dans leur État membre. Le projet TRADICIL est le fruit d'une coopération renforcée entre la Fondation des avocats européens (ELF), le Conseil des barreaux européens (CCBE) et les barreaux de plusieurs États membres de l'UE. Il répond aux besoins de formation des avocats dans deux domaines spécifiques du droit de l'UE : la numérisation de la justice et le droit civil de l'UE.

Le projet repose sur une évaluation de l'évolution des besoins de formation des avocats, englobant à la fois des domaines bien établis tels que le droit de la famille et des successions et des thèmes d'actualité liés à la numérisation de la justice dans l'UE. Il tient également compte



du format dans lequel la formation doit être dispensée, en associant des activités en ligne et en présentiel afin de s'adapter aux différents domaines d'activité et de faciliter la mise en réseau entre les participants.

Dans le cadre de TRADICIL, au moins 500 avocats issus de 26 États membres de l'UE recevront une formation sur la numérisation de la justice à travers deux événements hybrides paneuropéens abordant divers aspects des procédures judiciaires numériques. En outre, 316 avocats de onze États membres participeront à dix séminaires en présentiel sur le droit de la famille et des successions de l'UE. Les supports issus des activités de formation seront mis gratuitement à disposition pour pouvoir être consultés et téléchargés sur le site de la Fondation des avocats européens.

Les activités de communication viseront à toucher le plus grand nombre possible de participants possible dans les activités de formation et à tenir les barreaux et les avocats de l'UE informés de l'avancement du projet. En renforçant l'expertise des avocats en droit de l'UE, TRADICIL contribue à l'objectif de l'UE consistant à ce que la formation continue en droit de l'UE touche 15 % des avocats de l'UE. Le principal groupe cible est constitué des avocats, tandis que les barreaux de l'UE sont également impliqués et informés par l'intermédiaire des activités du projet et des efforts de diffusion.

Trombinoscope

Présidence



Thierry Wickers
Président



Roman Završek
Premier vice-président

Alex Tallon
Second vice-président

Imbi Jürgen
Troisième vice-présidente

Comités et groupes de travail



Noemí Alarcón Velasco
Migration



Alix Frank-Thomasser
Droit des sociétés



Éric Balate
Déontologie



Aldo Bulgarelli
Qualité



Herman Buysens
Assurance



Claudio Cocuzza
Lutte contre le blanchiment de capitaux



Sebastian Cording
Surveillance



Beatrice Deshayes
Droit privé européen



Achilleas Demetriades
Délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (DP STRAS)



David Lévy
Services juridiques internationaux



Jean-Marc Gollier
Environnement et changement climatique



Klavdija Kerin
Plateforme d'échange, de coopération et d'ouverture (PECO)



Nikolaos Koutkias
Formation



Salvador Guerrero Palomares
Droit pénal



Christian Lemke
Avenir de la profession d'avocat et des services juridiques



Élodie Mulon
Droit de la famille et des successions



Dominic Gerstberger
Droit des technologies de l'information



Laurent Petitti
Convention européenne sur la protection de la profession d'avocat



Przemysław Kamil Rosiak
Délégation permanente auprès de la Cour de justice de l'Union européenne et du Tribunal de l'UE et de la Cour AELE (DP Lux)



Elisabeth Scheuba
Accès à la justice



René Diederich
Finance



Iina-Mari Supperi
Jeunes avocats



Silvia Sparfeld
Fiscalité



Barbara Porta
Droits humains



CCBE Joanna Wisła-Płonka
Avocats.eu

Secrétariat



Simone Cuomo
Secrétaire général

Administration



Pearly Raynal
Responsable des opérations

Orianne Van der Linden
Assistante administrative

Alexandre Mahé
Traducteur

Communication



Leen Wittenbol
Assistante administrative
(ad interim)

Céline Ségure
Chargée de communication
numérique

Yvonne Goettler
Conseillère juridique et
communication

Affaires publiques



Peter McNamee
Directeur des affaires publiques
et conseiller juridique senior

Conseillers juridiques



Stéphanie Alves-Schuldt
Conseillère juridique senior

Indra Bule
Conseillère juridique senior

Anna Drozd
Conseillère juridique senior



Nathan Roosbeek
Conseiller juridique

Anna Smolińska
Conseillère juridique senior

Anna-Maria Petroulaki
Conseillère juridique